

La Commission européenne lance une consultation sur un Smic européen

Publié le 17 janvier 2020

La Commission a lancé le 16 janvier une première phase de consultation des partenaires sociaux (entreprises et syndicats) sur la question d'un salaire minimum équitable pour les travailleurs dans l'UE.

Dans sa communication, la Commission déclare toutefois qu'il n'y aura pas de salaire minimum unique mais plutôt un cadre garantissant des revenus décents aux travailleurs les plus pauvres. Cette consultation devrait déboucher d'ici quelques mois à une probable proposition législative.

Aujourd'hui, 22 Etats de l'Union disposent déjà d'un salaire minimum allant de 286 euros en Bulgarie à 2100 euros au Luxembourg. En 2019, la France avait le sixième salaire minimum le plus élevé.

L'enjeu est à la fois un enjeu de rattrapage et un enjeu de lutte contre le dumping social. de lutte contre le dumping social.

>> [Consulter les nouvelles de Bruxelles](#)